

CONDUCTEUR ACCOMPAGNATEUR DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - TPMR

**NEO
FORMA**

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Acquisition des compétences nécessaires à garantir le transport en sécurité d'une personne présentant un handicap ou à mobilité réduite

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Connaissance et adaptation à la clientèle

- Présentation de l'accord du 7 juillet 2009
- Connaissance des publics et des différents types d'atteintes et de handicap
- L'accueil et le climat de confiance avec les personnes transportées
- La prise en charge et la conduite de la clientèle



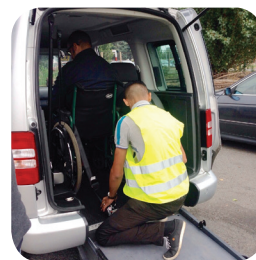
Module 2 : Adopter les gestes et postures en lien avec le public transporté

- Notions d'anatomie et biomécanique
- Principes d'économie d'effort et de sécurité physique
- Prise en compte du public transporté dans la conduite
- Entraînement aux gestes corrects (manipulation du matériel, aide au déplacement de la personne et aide à l'installation dans le véhicule)

Module 3 : Prévention des risques routiers

Module 4 : Porter secours (SST)

- La protection
- L'alerte
- Les différentes situations de danger pour la victime
- Les gestes et soins d'urgence à adopter



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Interaction permanente entre les participants et les formateurs
- Alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets
- Pédagogie par l'action : le formateur utilise son expérience d'ostéopathe, spécialiste en biomécanique du rachis pour entraîner les participants aux différentes postures et donner les conseils adéquats
- Mise en situation des participants par des exercices pratiques des gestes et actions de secours

QUALIFICATION DU OU DES FORMATEURS



- Praticien Ostéopathe diplômé
- Formateur spécialisé en gestes et postures et/ou formateur PRAP
- Formateur SST certifié par l'I.N.R.S

Une obligation pour l'employeur : Convention collective des transports routiers et des activités auxiliaires. Accord sur la définition et les conditions d'exercice de l'activité de conducteurs accompagnateurs de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite (PMR) du 7 juillet 2009. Décret 3 septembre 1992 – Art. R. 231-71 du Code du Travail

RECYCLAGE OBLIGATOIRE DU MODULE SECOURISME TOUS LES 2 ANS 1 JOURNÉE 7H

NEO FORMA – Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 91 07177 91 auprès de la préfecture d'Ile de France – Siège social : 14 place Moreau David, 94120 Fontenay-sous-Bois
www.neo-forma.fr – Tél : 01.82.39.08.30 – E-mail : contact@neo-forma.fr
R.C.S Créteil 791 297 120 - SIRET 791 297 120 00028 - Code APE : 8559A

Formations en intra
(dans les locaux
des entreprises et
collectivités exclusivement)

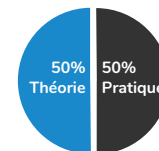


PUBLIC

Tout conducteur amené à apporter un accompagnement aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

PRÉ-REQUIS

Permis B ou D depuis plus de 2 ans
Aucune condamnation au casier judiciaire n°2



DURÉE

4 jours soit 28H

Effectif :

4 pers min - 12 pers max



VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation et d'une Carte SST certifiée par l'I.N.R.S



DOCUMENTATION

Remise d'une brochure TPMR